

ÉTUDIANT TITULAIRE D'UN DIPLÔME ÉTRANGER

Toute demande d'inscription en doctorat effectuée par un étudiant titulaire d'un diplôme étranger sera soumise au **Conseil de l'Ecole Doctorale**. Le Conseil examinera le niveau de formation et/ou les publications ainsi que la capacité à mener à bien des travaux de recherche. Le niveau d'expression en langue française est également un critère d'appréciation pour les étudiants non francophones. Le candidat suit les étapes d'une **première inscription** en joignant toutes les **pièces demandées**.

Liens utiles

- [Brochure d'accueil d'UT1 Capitole](#)
- [Demande de candidature](#) en 1ère année de doctorat
- [Démarches administratives](#) pour séjourner en France
- [Vivre à Toulouse](#) : Découvrir la ville !
- [Santé et sécurité sociale et mutuelle](#)